



## ► POUR MON (MES) ENFANT(S) assuré(s) autonome(s) d'un régime d'Assurance maladie

Pour ces enfants, vous pouvez choisir une garantie santé propre à chacun.

NOM	PRÉNOMS	GARANTIE SANTÉ CHOISIE	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE/DATE DE NAISSANCE
		<input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> Niveau 5	N° : Né(e) le :
		<input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> Niveau 5	N° : Né(e) le :
		<input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> Niveau 5	N° : Né(e) le :

Les enfants peuvent être inscrits sur le dossier de l'adhérent jusqu'au 31 décembre suivant leur 28<sup>ème</sup> anniversaire à la condition d'être à charge fiscalement.

J'ajoute une option surcomplémentaire  Optima Sup  Optima Max  Optima Hospit

### PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT



-  Copie de l'attestation de droits à l'Assurance maladie datant de moins de 3 mois pour l'adhérent (vous-même) et chaque ayant droit (enfant) dont l'inscription est demandée
-  **Relevé d'identité bancaire** de l'adhérent (vous-même)
-  Copie de la pièce d'identité recto/verso, en cours de validité de l'adhérent et de la personne concernée par la garantie
-  Si vous résidez à l'étranger ou si votre compte bancaire est domicilié à l'étranger, des pièces supplémentaires vous seront demandées.
-  Dernier bulletin de paie du conjoint ou parent le cas échéant ou tout document justifiant de son rattachement à l'administration du ministère de la justice

**Le bulletin d'adhésion complété et les pièces à fournir sont à renvoyer à :**  
 MMJ Gestion 46 rue du Ressort - 63967 Clermont-Ferrand Cedex 9

### Changement de situation professionnelle et/ou personnelle

Les adhérents sont tenus de signaler les modifications qui surviennent dans leur situation (changement d'adresse...) ou celles de leurs ayants droit (naissance, radiation...) dans le mois qui suit au service relation adhérent de la MMJ. Dans le cas où la notification n'est pas faite dans ce délai, la MMJ ne peut être tenue pour responsable. En conséquence, nul ne pourra prétendre, ni au paiement des prestations qui de ce fait, n'auraient pas été servies ni au remboursement des cotisations qui auraient été indûment payées.

Vous pouvez suivre le remboursement de la part complémentaire (MMJ) dans votre espace adhérent sur le site mmj.fr.

Parapher ici :



## Traitement des réclamations, conciliations et médiations :

Le traitement des réclamations est effectué par le service Réclamations. Les adhérents peuvent au choix : adresser un courrier contenant leur numéro de contrat, nom, prénom, adresse postale, mail et objet de la réclamation à l'adresse suivante : MMJ Service Réclamation – 46 rue du Ressort – 63967 Clermont-Ferrand Cedex 9 ou bien transmettre leur réclamation en se connectant sur leur espace adhérent. Si cette réclamation concerne une prestation assurée par l'un des organismes assurant un service associé aux garanties santé de la MMJ, la réclamation lui est transmise pour attribution.

Si l'adhérent souhaite contester la réponse fournie par le service Réclamations, il peut formuler un recours auprès du conciliateur de la Mutuelle désigné par le Conseil d'Administration, en adressant un courrier à l'adresse du siège : 53, rue de Rivoli – 75038 Paris Cedex 1 ci-dessus mentionnée et en ajoutant sur l'enveloppe et le courrier « A l'attention de Monsieur le Conciliateur interne de la MMJ ».

Si le désaccord persiste, le membre participant peut alors saisir gratuitement le service fédéral de médiation de la Mutualité Française en adressant son courrier à : Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française – FNMF - 255 rue de Vaugirard - 75719 PARIS cedex 15 ou en allant sur le site du médiateur : [mediateur-mutualite.fr/](http://mediateur-mutualite.fr/). Cette saisine du médiateur ne peut pas être recevable sans demande de conciliation préalable et doit être formulée au plus tard dans le délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la MMJ.

Conformément à l'article R.612-5 du code de la consommation, un avis sera rendu au plus tard dans le délai de 90 jours, sauf en cas de litige complexe. L'avis du médiateur ne s'impose pas aux parties et le recours au juge reste possible. La médiation mutualiste ne peut être saisie lorsqu'une action contentieuse a été préalablement engagée.

## Communication ratios/frais de gestion

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. Il s'élève à 82 %.

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion. Il s'élève à 12,79 %.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

## Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données « RGPD » et à la loi « Informatiques et Libertés » modifiée le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de votre contrat d'assurance par la MMJ.

La MMJ collecte et traite vos données personnelles en qualité de responsable du traitement.

Les traitements mis en oeuvre ont pour finalité : la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance; l'exercice des recours et la gestion des réclamations; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte anti-blanchiment, contre le financement du terrorisme et contre la fraude; les opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale; les statistiques commerciales; l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité, d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire.

Les destinataires de ces données personnelles, sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de la MMJ; ses délégataires, ses prestataires, ses sous-traitants ou ses réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat. Ces éventuels transferts des données à caractère personnel sont formalisés dans un cadre contractuel entre les parties concernées.

Vos données à caractère personnel seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Vous pouvez exercer ces différents droits en contactant directement le service DPO par courrier de la MMJ concernant les traitements pour lesquels elle est responsable en adressant un courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité à la MMJ par voie postale (MMJ Délégué à la protection des données, adresse : 53, rue de Rivoli - 75038 paris cedex 01) ou par courriel ([dpo@mmj.fr](mailto:dpo@mmj.fr))

### Réclamation

Pour exercer ces différents droits ainsi que pour toute réclamation touchant à la collecte ou au traitement des données à caractère personnel, vous pouvez contacter directement la MMJ par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données (53, rue de Rivoli - 75038 paris cedex 01) ou par courriel à [dpo@mmj.fr](mailto:dpo@mmj.fr) en joignant un justificatif d'identité.

En cas de désaccord persistant concernant ces données, vous pouvez saisir la CNIL à l'adresse suivante :  
Commission Nationale Informatique et Libertés  
3 place de Fontenoy - 75007 Paris  
01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## Je valide mon adhésion

Afin de valider ma demande d'adhésion, je complète et signe ce document

### Cocher les cases

#### Mes droits et mes obligations

- Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes des statuts et du règlement intérieur de la mutuelle, du règlement mutua- liste de l'offre.

#### Devoir d'information et de conseil

- Je reconnais avoir choisi librement les garanties qui correspondent à mes besoins de protection, au regard des informations que j'ai données sur ma situation personnelle, professionnelle et financière.  
Je reconnais avoir pris connaissance du (des) document(s) d'information sur le(s) produit(s) d'assurance (documents d'information pré-contractuels et IPID) et avoir obtenu une réponse explicite à mes différentes questions.

#### Exactitude des renseignements transmis

- Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés dans le présent bulletin d'adhésion.

#### Prise d'effet de mon adhésion

- Je déclare accepter les conditions sur la date de prise d'effet de mon adhésion et avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion ainsi que du délai de renonciation dans le cadre d'un démarchage ou d'une vente à distance.

#### Envoi d'information par la MMJ :

En cas d'évolution sur ses offres et garanties, la MMJ peut choisir de vous informer. Vous pourrez à cette occasion accepter ou non de recevoir ces informations. De même, nos partenaires peuvent proposer des produits pouvant vous concerner. Merci d'indiquer ici votre préférence :

J'accepte de recevoir des offres des partenaires de la MMJ :  Oui  Non

#### Conditions générales d'adhésion

**DROITS ET OBLIGATIONS :** Je déclare avoir été informé(e) des tarifs et garanties de l'offre choisie et d'autre part, des informations précontractuelles (article L. 221-18 du code de la mutualité). J'ai également pris acte que mes droits et obligations, y compris le montant de ma cotisation, sont susceptibles d'être modifiés par décision de l'assemblée générale de la MMJ ou du conseil d'administration.

**EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS :** Je déclare exact l'ensemble des renseignements communiqués dans le présent bulletin d'adhésion et reconnais que toute réticence ou déclaration inexacte intentionnelle qui pourrait changer l'appréciation du risque à garantir entraîne, conformément aux dispositions de l'article L. 113-8 du code des assurances, la nullité du contrat et la déchéance des garanties du contrat. Je m'engage donc à déclarer toutes circonstances nouvelles de nature à modifier les déclarations ci-dessus dans un délai d'un mois à compter du jour où j'en ai eu connaissance

**CONDITIONS D'ADHESION :** J'ai été informé(e) que la prise d'effet des garanties se fera, sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour l'enregistrement de mon adhésion : soit le 1er jour du mois suivant la date de réception du bulletin d'adhésion, soit le 1er jour d'un mois postérieur si j'en fais la demande.

L'adhésion est annuelle à échéance du 31 décembre de chaque année et se renouvelle par tacite reconduction. Je peux demander la résiliation de ma garantie santé à tout moment, à la condition de justifier de 12 mois d'adhésion minimum et cette résiliation prendra effet au plus tard à la fin du mois suivant le mois de réception de la demande.

Attention, si je dois remplir un questionnaire de santé, j'ai pris acte que ma souscription aux garanties prévoyance est subordonnée à son examen par l'assureur et que mon adhésion ne pourra prendre effet qu'à compter du 1er jour du mois suivant mon acceptation de la proposition de l'assureur.

**DELAI DE RENONCIATION A MON ADHESION DANS LE CADRE D'UN DEMARCHAGE OU D'UNE VENTE A DISTANCE :** Je reconnais avoir été informé(e) qu'à compter de la date de prise d'effet de mon adhésion, je bénéficie, dans un délai de 14 jours calendaires, d'un droit à renonciation susceptible d'être exercé selon les modalités définies dans le règlement de l'offre MMJ. Cette renonciation entraîne le remboursement des cotisations encaissées par la Mutuelle et des prestations perçues. Elle peut être faite par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse MMJ 53 rue de Rivoli 75038 Paris cedex 01 ou par recommandé électronique à l'adresse suivante « [adhesion@mmj.fr](mailto:adhesion@mmj.fr) », dans les termes suivants :

« Je vous informe que j'exerce ma faculté de renonciation à l'adhésion à l'offre MMJ. Je vous remercie de bien vouloir me rembourser, sous réserve d'une éventuelle déduction des prestations perçues, les sommes versées au titre de mon adhésion dans un délai de trente jours calendaires à compter de la réception de la présente. »

**INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS DE LA MMJ ASSURANT UN RÔLE DE CONSEIL DES PROSPECTS :** Vos interlocuteurs sont des salariés de la MMJ assurant une mission de distribution des garanties mutualistes et de conseil. Ils ne perçoivent aucune rémunération variable au titre de leurs missions.

Date d'adhésion souhaitée :

Fait à :

Le :

Signature

Ne pas oublier de signer le mandat SEPA et de parapher les autres pages



Parapher ici :